



## Renouvellement des Licences pour 2023-2024

Vous étiez membre de SAS Section Tennis de Table pendant la saison précédente et vous souhaitez vous réinscrire pour cette nouvelle saison.

Pour éviter d'avoir des documents séparés nous les avons tous intégrés dans le même dossier d'inscription sauf pour les documents relatifs aux questionnaires de santé.

Votre dossier pré-rempli pour 2023-2024, joint à ces instructions, reste à vérifier, à compléter et à signer à plusieurs endroits.

### 1. 1ère partie fiche d'inscription (renseignements sur l'adhérent : pages 1 et 2):

Le SAS souhaite que toutes les sections utilisent la même trame de document en donnant la liberté aux sections de le compléter en fonction de ses besoins.

Nous avons intégré les renseignements que vous nous avez fournis l'an dernier. Il reste à les vérifier ou à les corriger si besoin.

Voici les renseignements à vérifier pour les **majeurs** sur le certificat médical précédemment fourni :

- Si la date de validité arrive à échéance (voir date notée dans le dossier)
- Si vous souhaitez faire de la compétition alors que la mention « y compris en compétition » ni figure pas.
- Si vous répondez oui à une question du questionnaire de santé pour les majeurs.

Alors vous devez nous en fournir un nouveau de moins d'un an (vous pouvez utiliser le certificat intégré dans le document et le faire remplir par votre médecin ou utiliser le certificat médical joint)

Pour les **mineurs** le certificat médical n'est plus à fournir sauf si vous répondez oui à une question du questionnaire de santé pour les mineurs.

**N'oubliez pas de signer cette partie**

### 2. Le bordereau de demande de licence FFTT (23-2) saison 2023-24 pages 3 et 4

Sur le folio 23-2 Il est obligatoire de nous transmettre **une adresse électronique** car la licence étant dématérialisée, vous recevrez directement votre identifiant et votre code d'accès (à conserver) par courriel pour la télécharger. Pour les adultes le code postal et la ville de naissance doivent être renseignés.

**Ce folio du document doit être signé.**

Sur le folio 23-2-2 l'assurance étant incluse dans le prix de la licence, nous vous remercions de cocher la case correspondante (« Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base, ... »). Il est toujours possible de souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFTT, il suffit de compléter le document et de payer le complément séparément dont le libellé du chèque sera « MAIF ».

### 3. Le règlement général à toutes les sections de SAS : **à signer (page 5)**

### 4. Le règlement de SAS Section Tennis de Table : **à signer (page 6 et 7)**

### 5. Questionnaire de santé majeur ou mineur (ce document étant personnel il est à garder)

### 6. Le paiement de la cotisation est à faire en totalité même si vous souhaitez payer en plusieurs fois. (Inscrire au dos de chaque chèque la date de leur encaissement). Pour tout autre mode de paiement, merci de vous adresser au Président.)

Vous trouverez le planning prévisionnel des entraînements ainsi que les tarifs sur notre site dont le lien est le suivant :

<https://sas-tennisdetable.fr/>

Et pour toutes correspondances au secrétariat : [secretariat@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr](mailto:secretariat@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr)

Ou au correspondant du club : [contact@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr](mailto:contact@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr)

*Les championnats nationaux, régionaux et départementaux (de la N1 à la D5) par Equipes Séniors débutent les 22, 23 et 24 septembre 2023. Le 1<sup>er</sup> tour du Critérium Fédéral a lieu le weekend du 13 au 15 octobre 2023. Les inscriptions au Critérium Fédéral en national, sauf pour la N1, et régional sont à faire obligatoirement avant le 8 septembre 2023 et avant le 22 septembre 2023 pour le départemental.*